

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (« DIC »)

Altaroc Odyssey 2026 SLP

Fonds Professionnel Spécialisé prenant la forme d'une société en commandite simple dénommée société de libre partenariat (« SLP ») géré par la société de gestion de portefeuille Altaroc Partners

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Dénomination	Altaroc Odyssey 2026 SLP (le « Fonds »)
Société de gestion	Altaroc Partners, société par actions simplifiée, au capital de 1.200.041,37 euros, dont le siège social est situé 61, rue des belles feuilles, 75116 Paris, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 309 044 840, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (la « Société de Gestion »)
Code ISIN Part	FR0014016055
Contacts	Téléphone : 01 81 72 97 00 – Email : service@altaroc.pe Site internet : https://www.altaroc.pe/
Agrément	Le Fonds est autorisé en France. Altaroc Partners est agréée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (ci- après « AMF ») sous le numéro GP 97022
Date de production du DIC	27 avr. 2026

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds professionnel spécialisé prenant la forme d'une société en commandite simple dénommée société de libre partenariat régi par les articles L. 214-162-1 et suivants du Code monétaire et Financier.

Durée : Le Fonds a une durée de vie de dix (10) ans à compter de la date de constitution du Fonds (21 avril 2026). Cette durée pourra être prorogée de trois (3) périodes successives d'un (1) an chacune, à l'initiative de la Société de Gestion, étant précisé que la durée de vie du Fonds ne pourra en aucun cas dépasser celle du fonds Altaroc Master 2026 SLP, un fonds professionnel spécialisé prenant la forme d'une société en commandite simple dénommée société de libre partenariat (le « Fonds Maître »).

Le Fonds Maître sera constitué pour une durée de dix (10) ans à compter de la date de la constitution du Fonds Maître (date d'immatriculation figurant sur le kbis du Fonds Maître), étant précisé que cette durée pourra être prorogée de trois (3) périodes successives d'un (1) an chacune, à l'initiative de la Société de Gestion. Aucun investisseur du Fonds ne peut demander le rachat de ses parts par le Fonds pendant toute la durée de vie du Fonds (éventuellement prorogée). Ce produit pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui souhaiteraient sortir avant la fin de vie du Fonds.

Objectifs du produit : La Stratégie d'Investissement du Fonds consiste à investir au moins quatre-vingt-cinq (85) pour cent de son actif dans Altaroc Master 2026 SLP (le « Fonds Maître »). En conséquence, le Fonds se qualifie de fonds d'investissement alternatif nourricier au sens de la Directive AIFM.

Stratégie d'investissement du Fonds Maître :

L'objectif du Fonds Maître est de constituer un portefeuille d'investissements, directement ou indirectement, dans un nombre limité d'entités du portefeuille, avec comme objectif d'allocation à la date de clôture approximativement quatre-vingt pour cent (80%) de l'Engagement Total investi en Fonds d'Investissement et approximativement vingt pour cent (20%) de l'Engagement Total investi dans des Co-Investissements, étant précisé que la somme des montants investis directement ou indirectement par le Fonds Maître dans les Co-Investissements ne pourra excéder trente pour cent (30%) de l'Engagement Total.

Le Fonds Maître sera investi principalement dans des Fonds d'Investissement et des Fonds de Co-Investissement de capital développement (growth) et de capital transmission (leveraged buyout, LBO), situés pour approximativement quarante-cinq pour cent (45%) de l'Engagement Total en Europe, pour approximativement quarante-cinq pour cent (45%) de l'Engagement Total en Amérique du Nord, et pour approximativement dix pour cent (10%) de l'Engagement Total dans le reste du monde, et visant des opérations de tailles différentes dans des secteurs en croissance.

L'objectif du Fonds Maître sera d'investir dans le secteur des logiciels pour approximativement cinquante pour cent (50%) à soixante pour cent (60%) de l'Engagement Total, dans le secteur de la santé pour approximativement dix pour cent (10%) à vingt pour cent (20%) de l'Engagement Total, dans le secteur des services aux entreprises pour approximativement vingt pour cent (20%) de l'Engagement Total, et dans le secteur de la consommation pour approximativement dix pour cent (10%) de l'Engagement Total.

Le Fonds Maître a pour objectif de réaliser, en moyenne sur la durée du Fonds Maître et de manière globale, un rendement annuel net de frais d'environ 15,5%, sans que cet objectif constitue une obligation de résultat. Cet objectif repose notamment sur des hypothèses de distributions futures et ne constitue en aucun cas un engagement de la Société de Gestion quant à la performance finale effectivement réalisée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

En ce qui concerne les liquidités à la disposition du Fonds Maître, en attendant l'utilisation des montants appelés ou reçus, la Société de Gestion peut placer ces montants dans des comptes à terme ou les investir dans des placements non spéculatifs à court terme, y compris des fonds du marché monétaire, dans la limite de son agrément auprès de l'AMF. Tous intérêts, plus-values ou dividendes reçus au titre de ces montants seront alloués au Fonds Maître et distribués conformément aux Statuts.

Investisseurs de détail visés : La Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les parts du Fonds ne peuvent être, directement ou indirectement, souscrites ou acquises que par un investisseur mentionné à l'article L. 214-162-1 du Code monétaire et financier, à savoir tout investisseur relevant de l'une des catégories suivantes :

- (i) les investisseurs mentionnés à l'article L. 214-144 du Code monétaire et financier (« CMF ») ;
- (ii) le gérant, la société de gestion, l'associé commandité ou toute société réalisant des prestations liées à la gestion investissant directement ou indirectement, ainsi que leurs dirigeants, leurs salariés ou toute personne physique ou morale agissant pour leur compte ;
- (iii) les investisseurs dont la souscription initiale ou l'acquisition est d'au moins cent mille (100.000) euros ;
- (iv) tous autres investisseurs dès lors que la souscription ou l'acquisition est réalisée en leur nom et pour leur compte par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre du service d'investissement de gestion de portefeuille, dans les conditions prévues au I de l'article L. 533-13 du CMF et à l'article 314-11 du Règlement général de l'AMF.

Dépositaire : CACEIS Bank, société anonyme dont le siège social est situé 89-91 rue Gabriel Peri – 92120 Montrouge, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 692 024 722.

Parts : Les parts de ce Fonds sont intégralement émises lors de la souscription et seront libérées à due proportion des montants versés par l'investisseur au titre de la tranche initiale et des tranches différées. L'investisseur s'engage à libérer son engagement selon un calendrier d'appels de fonds défini par la Société de Gestion.

Documents contractuels : L'investisseur doit prendre connaissance des Statuts pour toutes informations supplémentaires sur le produit. La souscription aux parts du Fonds est régie exclusivement par les Statuts et le bulletin de souscription aux parts concernées et tous deux soumis au droit français.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment sur la valeur liquidative : Les valeurs liquidatives des parts, le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel et la dernière composition de l'actif du Fonds sont mis à disposition gratuitement sur l'espace investisseur, ou sur demande expresse de l'investisseur adressée à la Société de Gestion par email à l'adresse électronique suivante : service@altaroc.pe

Les statuts du Fonds Maître, le dernier rapport annuel et le dernier rapport semestriel du Fonds Maître sont également mis à disposition gratuitement sur l'espace investisseur, ou sur demande expresse de l'investisseur adressée à la Société de Gestion par email à l'adresse électronique suivante : service@altaroc.pe

La Société de Gestion établit les valeurs liquidatives des parts du Fonds tous les trois (3) mois, dans les conditions détaillées dans les Statuts. Les valeurs liquidatives des parts sont publiées et sont communiquées à tous les investisseurs de parts qui en font la demande à la Société de Gestion par email à l'adresse électronique suivante : service@altaroc.pe



Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR)



L'indicateur de risques part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant dix (10) ans. Le risque réel peut être très différent. Il n'est pas possible de sortir de ce produit avant l'échéance du Fonds. Si vous sortez du produit avant la fin de vie du Fonds, notamment en cas de situations exceptionnelles prévues par les Statuts du Fonds, aucune garantie ne vous est donnée. Vous pourriez subir des coûts importants si vous sortez du produit avant la fin de vie du Fonds.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée compte tenu du risque de perte en capital pouvant aller jusqu'à 100% du capital investi. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du Fonds à vous payer en soit affectée.

Le portefeuille du Fonds Maître étant principalement constitué de parts ou actions de fonds d'investissement eux-mêmes principalement investis dans des actifs non cotés, l'investissement du Fonds dans le Fonds Maître présente un risque élevé de perte en capital et un caractère illiquide. Les autres principaux risques du Fonds sont décrits à l'Annexe I des Statuts du Fonds.

Est-ce que je risque de devoir assumer des obligations ou des engagements financiers supplémentaires ?

Les investisseurs effectuant leur premier paiement (qui inclut le premier appel de tranche et tout appel de tranche supplémentaire déjà appelé par la Société de Gestion) en qualité d'Associés Commanditaires Ultérieurs (tel que ce terme est défini dans les Statuts) peuvent être tenus de payer une prime de souscription, conformément aux dispositions de l'article 14.7 « Prime de Souscription » des Statuts. De même, certaines dépenses spécifiques peuvent leur être facturées en plus de leur engagement.

Mon capital est-il protégé du risque de marché ?

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Est-ce que je risque de perdre tout le capital investi ?

Si le Fonds n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. L'indicateur de risques ci-dessus suppose que vous conserviez le produit pendant dix (10) ans. Si vous souhaitez vendre vos parts avant cette date, il se peut que vous n'y soyez pas autorisé ou le vendiez à un prix inférieur au prix que vous avez payé.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Période de détention recommandée : 10 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 10 ans
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	13 283 € 6,85 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	15 641 € 10,14 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	17 055 € 12,71 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	21 780 € 18,03 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures établies par la Société de Gestion notamment sur la base d'hypothèses de distributions futures des fonds dans lesquels le Fonds va souscrire et qui composeront son portefeuille, desquels sont déduits l'ensemble des frais tels qu'ils sont décrits dans la rubrique « que va me coûter l'investissement ? ». Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Que se passe-t-il si la Société de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si vous investissez sur ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce document ne prend pas en compte les frais de ce contrat.

Coût au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 10 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	5 553 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,55 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
---	---------------------------



Coût d'entrée	Les frais indiqués ici incluent uniquement les frais de constitution, estimés à 0,03 %. Le distributeur pourra vous facturer des frais additionnels liés à la distribution.	Jusqu'à 3 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie mais le distributeur qui vous vend le produit peut le faire.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit (taux estimé moyen annualisé sur la durée de vie éventuellement prorogée du Fonds).	1 €
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et le Fonds.	508 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission liée aux résultats	Un mécanisme d'intéressement (« carried interest ») peut être versé à l'équipe de gestion sur les co-investissements, sous réserve que les investisseurs aient au préalable reçu une distribution au moins égale à leur engagement disponible. Pour plus de détails, se référer à l'article 18 « Ordre des distributions » des Statuts.	44 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 10 ans

Le Fonds a une durée égale à celle du Fonds Maître soit dix (10) ans (sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée). Vous devez être prêt à conserver ce produit pendant dix (10) ans. Pendant cette durée, vous ne pourrez pas, à votre initiative, exiger du Fonds le rachat de vos parts. En outre, le transfert des parts du Fonds sera soumis à l'agrément discrétionnaire de la Société de Gestion et aux restrictions prévues par les dispositions des Statuts.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser votre réclamation par email à l'adresse : service@altaroc.pe ou par téléphone au : (+33) 01 81 72 97 00. Si la réponse fournie n'est pas satisfaisante, les investisseurs et toutes les personnes intéressées ont la possibilité pour toute réclamation de faire appel au médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : 17, Place de la Bourse, 75082, Paris, Cedex 02 ; Téléphone : +33 1 53 45 60 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le Document d'Informations Clés ne constituent en aucun cas une recommandation d'achat ou de vente du produit. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le produit en consultant votre conseiller en investissements financiers.

Le Fonds est classifié « Article 8 » au sens du Règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Lorsque le Fonds est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires relatives à ce contrat (notamment les coûts du contrat, non inclus dans les coûts indiqués dans le présent document, les modalités de réclamation et les conséquences d'une éventuelle défaillance de l'entreprise d'assurance) figurent dans le document d'informations clés de ce contrat, remis obligatoirement par votre assureur, courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à ses obligations légales.

De plus amples informations sur le Fonds, sont disponibles en français sur le site altaroc.pe. Les Statuts du Fonds ainsi que les rapports périodiques peuvent également être obtenus gratuitement, à tout moment, auprès d'Altaroc Partners SAS – 61, rue des Belles Feuilles – 75116 Paris, ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation. Veuillez-vous référer aux Statuts du Fonds pour toute précision supplémentaire.

Les calculs relatifs aux coûts, aux performances et aux risques inclus dans ce Document d'Informations Clés suivent la méthodologie prescrite par la réglementation européenne.

